



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE SEANCE DU 26 JUIN 2025

### NOTE DE SYNTHÈSE 2025-06-052 APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

#### Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire (BS) est une modification budgétaire qui a une double fonction :

1- C'est un budget de report :

- Report du résultat de fonctionnement après affectation du résultat,
- Report du résultat d'investissement,
- Report en section d'investissement des dépenses et recettes engagées non mandatées (Restes à Réaliser).

2- C'est un budget d'ajustement :

Le budget primitif étant un acte prévisionnel, le BS permet :

- D'ajuster les dépenses et les recettes en fonction de l'exécution budgétaire,
- D'intégrer des dépenses et des recettes imprévues,
- D'inscrire des opérations nouvelles en fonction de la nécessité ou de l'opportunité.

## I. Vue d'ensemble

Le BS 2025 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 5 843 194,69 € et en investissement à hauteur de 4 547 829,91 € en intégrant les reports de 2024.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 843 194,69 €	5 843 194,69 €
Investissement	4 547 829,91 €	4 547 829,91 €
<b>Total BS</b>	<b>10 391 024,60 €</b>	<b>10 391 024,60 €</b>

## II. Reprise des résultats 2024

Suite à l'approbation du Compte administratif 2024, le Conseil municipal a constaté un excédent de fonctionnement de **7 146 250,80 €**, qui doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

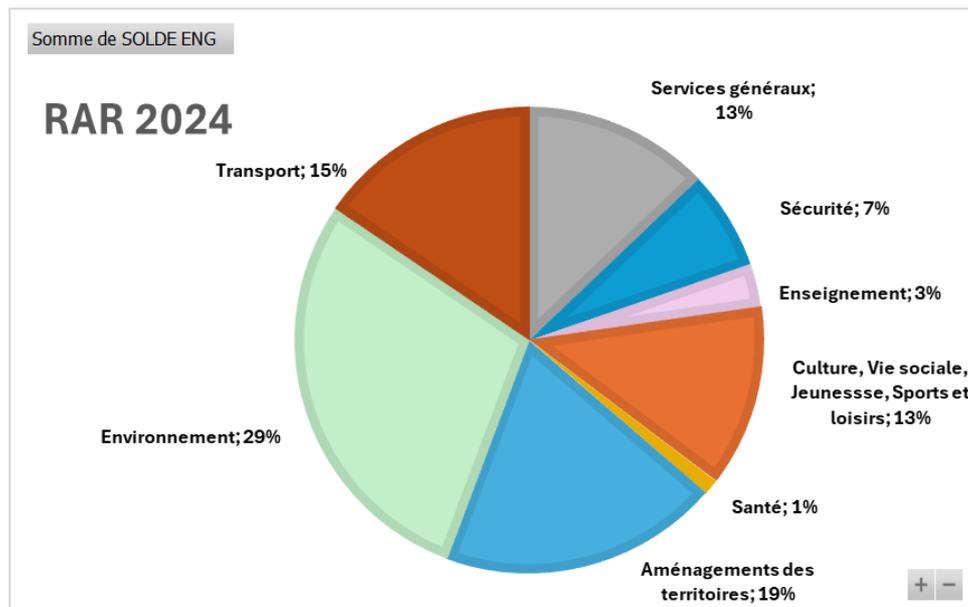
Le besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2024 s'élève à **1 456 549,11 €**. Il correspond au déficit de la section d'investissement, 1 009 933,74 €, auquel doit être ajouté le solde déficitaire des restes à réaliser de 446 615,37 €.

Après cette affectation, le solde de la section de fonctionnement réintégré au budget supplémentaire en fonctionnement s'élève à **5 689 701,69 €**.



Les RAR 2024 s'élèvent à **2 459 233,17 €** en dépenses. Ces dépenses concernent principalement :

- les Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) pour près d'1 M€ (comptabilisés sur la fonction transport et environnement),
- les maitrises d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments et pour la création d'un skate-park,
- les travaux d'extension et de refonte du système de la vidéoprotection,
- la modernisation de l'éclairage public de la voirie,
- la végétalisation de la cour maternelle des Casseaux,
- le solde de la mission d'études pour la révision du PLU,
- l'achat de 2 véhicules,
- la refonte du site internet de la Commune,
- des travaux de réfection de la voirie incluant la rue Jean Moulin ou faisant suite aux inondations,
- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau centre technique municipal,
- le solde de la création du terrain de football hybride et celui de la création des gymnases.



Les restes à réaliser, en recettes d'investissement 2023, s'élèvent à **2 012 617,80 €** et correspondent notamment :

- à un emprunt auprès du Crédit Agricole pour 1,5 M€,
- à des subventions, notamment pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville (DSIL [dotation de soutien à l'investissement local] 2021 à hauteur de 206 332 €), pour les désimperméabilisation des cours maternelles (DSIL 2023 à hauteur de 93 134 €, Département à hauteur de 71 151 €, Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 21 663 €), pour les travaux de modification d'éclairage du gymnase (DSIL 2024 à hauteur de 25 481 €) ...
- au fonds de concours transition écologique de la CPS pour 78 856,80 €.



### III. Ajustement du budget primitif (BP) 2025

#### **A/ Recettes de fonctionnement**

La notification des bases fiscales par l'état MI-1259 indique un montant prévisionnel de recettes fiscales de 8 754 377 €. Il convient d'ajuster, à hauteur de 84 377 €, le montant prévisionnel inscrit au BP 2025 (voté à un niveau de 8 670 000 €).

L'état Mi-1259 prévoit également des allocations compensatrices à hauteur de 659 035 € et l'imposition des pylônes pour 184 389 €.

	BP 2025	Prévisions Etat Mi-1259	A prévoir au BS
Allocations compensatrices TF Bâti	645 000,00	657 811,00	12 811,00
Allocations compensatrices TF non Bâti	-	1 224,00	1 224,00
			<b>14 035,00</b>
Impositions sur les pylônes	170 000,00	184 389,00	<b>14 389,00</b>

Le montant de FCTVA perçu en 2025 est également plus élevé que les estimations du BP 2025, autant en fonctionnement qu'en investissement.

FCTVA	BP 2025	Notification	A prévoir au BS
Fonctionnement	0,00 €	15 692,00 €	15 692,00 €
Investissement	280 000,00 €	494 007,74 €	214 007,74 €

Dans le cadre des travaux de construction d'un collectif résidentiel, un promoteur occupe le domaine public (palissade, benne, stockage de matériaux). Il devra s'acquitter d'une redevance qui devrait avoisiner 25 000 € au vu des tarifs votés en décembre 2024.

#### **B/ Dépenses de fonctionnement**

- La loi de finances pour 2025 a prévu un dispositif de lissage des recettes qui ponctionne certaines collectivités : le DILICO. La Commune se voit prélever d'office sur 2025 le montant de 491 782 €. L'Etat s'est engagé à en rendre 90 % sur les trois prochaines années. Les critères d'assujettissement à ce prélèvement portent sur deux composantes : le potentiel financier/habitant et le revenu/habitant.
- La Collectivité doit réglementairement payer une contribution à ENEDIS pour une extension du réseau d'électricité car celle-ci dépasse 100 mètres linéaires. ENEDIS prend à sa charge 40 % du montant des travaux et la collectivité doit s'acquitter du solde (17 817 €).
- Des crédits à hauteur de 8 000 € sont ajoutés pour la célébration des 40 ans de jumelage avec la ville de LIEDERBACH et les 35 ans du jumelage avec LAS ROZAS DE MADRID qui a eu lieu en mai en présence de plusieurs délégations.
- Un complément de crédits de 12 000 € pour les cotisations d'assurances, l'assureur ayant appliqué 5 % de majoration (augmentation de la masse salariale et majoration du tarif).
- Une provision pour les frais de contentieux. Une prévision de 2 000 € pour chacun des contentieux en cours est inscrite dans le budget (12 000 €).



- Un transfert de crédits entre chapitres. Des achats de médailles et prix ont été prévus par la direction des sports. En M57, ceux-ci se comptabilisent au chapitre 65.

### ***C/ Dépenses d'investissement***

- Des crédits sont ajoutés pour la seconde phase de la vidéoprotection (200 000 €). Les restes à réaliser ne comprennent que la 1<sup>ère</sup> phase qui été engagée avant le 31/12/2024.
- L'acte authentique ayant été signé en 2025, les crédits prévus en 2024 pour l'acquisition foncière de places de parking près du Conservatoire n'ont pu être reportés (non-inscrits dans les restes à réaliser).
- Une nouvelle opportunité foncière s'est déclarée en 2025. Des crédits sont prévus pour l'achat de la propriété et pour la démolition de la maison.
- Une Société Publique Locale funéraire « L'orme à Moineaux » est en projet. La collectivité souhaite prendre une participation dans ce projet (10 000 €).
- La Collectivité va intégrer et acheter à la CPS des parts de la SPL Nord Essonne pour 8 000 €.
- La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 4 juin 2025 a acté du montant de l'AC des eaux pluviales pour 2025. Un ajustement des crédits est nécessaire (BP 2025 : 150 000 €).
- Un complément de crédits pour la désimperméabilisation des cours Oasis (La Roche et Perrault). En effet, certains crédits de 2024 n'étaient pas engagés en fin d'année 2024, ils n'ont pu être reportés. Il convient de prévoir à nouveau ces crédits (80 861 €).
- La Trésorerie de Palaiseau avait demandé en 2024 la régularisation d'une ancienne dépense de travaux pour compte de tiers. Les crédits de 40 521 € ont été inscrits, ce qui devait permettre d'étudier le dossier au cours de l'année 2024. La Trésorerie n'a pu nous transmettre de plus amples informations l'année dernière. Ces crédits sont donc réinscrits en 2025.
- Des réserves sont également inscrites afin de pouvoir pallier des dépenses non prévues au cours de l'exercice. En effet, les crédits en investissement sont fléchés et cette réserve permet de faire face aux aléas (300 000 €).

## **IV. Récapitulatif du BS 2025**

- La réintégration des résultats 2024, les ajustements du BP ainsi que les crédits nouveaux permettent d'augmenter l'autofinancement de 5 301 595,69 €, pour atteindre 6 317 22,69 €.
- L'emprunt diminue de 4 444 939,69 €, avec le report de 1 500 000 €, soit un emprunt d'équilibre de 4 112 404,31 €.



<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP</b>	<b>Reports</b>	<b>BS</b>	<b>Total Budget</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 698 603,00 €</b>	<b>2 459 233,17 €</b>	<b>1 078 663,00 €</b>	<b>14 236 499,17 €</b>
10- Dotations, fonds divers	- €			- €
16-Emprunts	2 023 500,00 €			2 023 500,00 €
204-Subventions d'équipement versées	600 000,00 €	1 009 728,90 €	40 349,00 €	1 650 077,90 €
20-Immobilisations incorporelles	187 800,00 €	78 861,78 €	- €	266 661,78 €
21-Immobilisations corporelles	5 787 303,00 €	1 136 021,87 €	979 793,00 €	7 903 117,87 €
23-Travaux en cours	2 100 000,00 €	234 620,62 €	- €	2 334 620,62 €
26- Participations et créances rattachées	- €		18 000,00 €	18 000,00 €
458 - Opérations pour compte de tiers			40 521,00 €	40 521,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>65 000,00 €</b>
041-Opérations patrimoniales	50 000,00 €			50 000,00 €
040-Opérations d'ordre de section à section	15 000,00 €		- €	15 000,00 €
<b>001-Solde d'exécution d'invest.reporté</b>			<b>1 009 933,74 €</b>	<b>1 009 933,74 €</b>
<b>Total</b>	<b>10 763 603,00 €</b>	<b>2 459 233,17 €</b>	<b>2 088 596,74 €</b>	<b>15 311 432,91 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP</b>	<b>Reports</b>	<b>BS</b>	<b>Total Budget</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>8 497 776,00 €</b>	<b>2 012 617,80 €</b>	<b>- 2 766 383,58 €</b>	<b>7 744 010,22 €</b>
10-Dotations	430 000,00 €		214 007,00 €	644 007,00 €
1068-Affectation du résultat	- €		1 456 549,11 €	1 456 549,11 €
13-Subventions	913 932,00 €	512 617,80 €		1 426 549,80 €
16-Emprunts	7 063 844,00 €	1 500 000,00 €	- 4 436 939,69 €	4 126 904,31 €
024-Produits des cessions	90 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €
27-Dépôts et cautionnements	- €			- €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 250 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 250 000,00 €</b>
041-Opérations patrimoniales	50 000,00 €		- €	50 000,00 €
040-Opérations d'ordre de section à section	1 200 000,00 €			1 200 000,00 €
<b>021-Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 015 827,00 €</b>		<b>5 301 595,69 €</b>	<b>6 317 422,69 €</b>
<b>Total</b>	<b>10 763 603,00 €</b>	<b>2 012 617,80 €</b>	<b>2 535 212,11 €</b>	<b>15 311 432,91 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP</b>	<b>Reports</b>	<b>BS</b>	<b>Total Budget</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>28 686 710,00 €</b>		<b>541 599,00 €</b>	<b>29 228 309,00 €</b>
011-Charges à caractère général	6 083 936,00 €		29 781,00 €	6 113 717,00 €
012-Charges de personnel	18 440 000,00 €			18 440 000,00 €
014-Atténuations de produits	1 770 000,00 €		491 782,00 €	2 261 782,00 €
65-Autres charges de gestion courante	2 034 774,00 €		20 036,00 €	2 054 810,00 €
66-Charges financières	350 000,00 €			350 000,00 €
67-Charges exceptionnelles	8 000,00 €			8 000,00 €
68- Dotations provisions	- €			- €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 200 000,00 €</b>			<b>1 200 000,00 €</b>
042-Opérations d'ordre de section à section	1 200 000,00 €			1 200 000,00 €
<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 015 827,00 €</b>		<b>5 301 595,69 €</b>	<b>6 317 422,69 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 902 537,00 €</b>		<b>5 843 194,69 €</b>	<b>36 745 731,69 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP</b>	<b>Reports</b>	<b>BS</b>	<b>Total Budget</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>30 887 537,00 €</b>		<b>153 493,00 €</b>	<b>31 041 030,00 €</b>
70-Produits des services	1 924 685,00 €		25 000,00 €	1 949 685,00 €
73-Impôts et taxes	16 717 684,00 €		- €	16 717 684,00 €
731 - Fiscalité	9 740 000,00 €		98 766,00 €	9 838 766,00 €
74-Dotations et participations	2 246 298,00 €		29 727,00 €	2 276 025,00 €
75-Autres produits de gestion courante	148 870,00 €			148 870,00 €
76-Produits financiers	- €			- €
77-Produits exceptionnels	- €			- €
013-Atténuations de produits	110 000,00 €			110 000,00 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>15 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>15 000,00 €</b>
042-Opérations d'ordre de section à section	15 000,00 €			15 000,00 €
<b>002-Solde d'exécution de fonct.reporté</b>			<b>5 689 701,69 €</b>	<b>5 689 701,69 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 902 537,00 €</b>		<b>5 843 194,69 €</b>	<b>36 745 731,69 €</b>